

Compte rendu de la réunion du conseil de la participation du jeudi 12 octobre 2017 à 16h  
Représentants des parents présents : Eric Monami et Maria José Da Silva Diniz

1°) approbation PV de la dernière fois

2°) validation des frais solaires (piscine, projet d'enseignant, ...)

3°) divers

- L'AP a transmis aux éducateurs, à la direction (via la secrétaire) et à l'Echevin le texte validé concernant l'AP SChool

Il ressort des discussions que :

La commune a établi un bilan des éléments positifs et négatifs. Bien qu'elle soit consciente qu'aucun programme n'est parfait, la commune souligne le manque de solution apportée aujourd'hui par le programme, pour elle le bilan penche clairement sur le négatif. Dès lors elle a écrit à la société qui développe le projet avec une mise en demeure de trouver des solutions pour la fin octobre.

Début novembre sera effectuée une évaluation communale qui se basera sur toute les informations que l'on aura transmis d'ici là à la commune et les améliorations apportées par le développeur. Les éducateurs ont fait part également de problèmes complémentaires de gestion des tablettes de pointage.

Une remarque a été émise également sur le problème philosophique lié au puçage des enfants qui ne sera pas réglé avec une application fonctionnant mieux.

L'échevin n'a pas connaissance d'outil développé en ce moment par le ministère de l'éducation ou d'autres instances officielles.

Le conseil de la participation a été informé des changements en cours par rapport aux statuts de l'ASBL. Les nouveaux statuts seront envoyés à l'école et au PO.

L'infirmière porte à notre connaissance qu'il y a lieu de bien remplir la fiche de l'élève. En effet, il est indispensable de mettre à niveau les fiches car l'autorisation qu'elle comporte n'est valable qu'un an et la situation de santé physique de l'enfant peut se modifier en cours d'année. Il est donc demandé aux parents de bien vouloir remplir soigneusement ce document sans rajouter des mentions du type : "PFUUUU" , voir l'année passée, ENCORE!!!!, ...